



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 101455

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur le programme vacances-travail (PVT). Ce programme permet à de jeunes Français de travailler et de découvrir les pays avec qui la France a un accord. Le programme prévoit un séjour à l'étranger des jeunes entre 18 et 30 ans inclus. Le 25 octobre 2016, le ministre du commerce, du tourisme et de l'investissement australien aurait annoncé un projet de réforme visant à augmenter le nombre de jeunes étrangers qui se rendent en Australie dans le cadre du programme PVT. Cette réforme consisterait notamment à augmenter l'âge limite du PVT en Australie à 35 ans. Cependant, pour autoriser cette modification, un accord bilatéral entre la France et l'Australie serait nécessaire. Il souhaite savoir si des négociations à ce sujet ont commencé, et si le Gouvernement prévoit d'augmenter l'âge limite d'accès au programme PVT pour l'Australie.

Texte de la réponse

La France et l'Australie sont liées par un accord vacances-travail signé le 24 novembre 2003. Cet accord rencontre un véritable succès. En effet, l'Australie n'ayant pas souhaité fixer de quota annuel de visas au titre de ce programme, le nombre de visas vacances-travail délivrés en 2015 aux jeunes français a été de plus de 23 000. En sens inverse, 295 visas vacances-travail ont été délivrés à de jeunes australiens en 2015. Le ministre des finances australien s'est exprimé au sujet de la limite d'âge prévue dans l'accord, "30 ans révolus à la date du dépôt de la demande de visa", indiquant qu'il souhaitait la porter à 35 ans. Sans être opposé à cette modification de la limite d'âge, le gouvernement précise qu'elle ne pourrait être entérinée que par un avenant à l'accord bilatéral de 2003. A ce jour, aucune demande n'a été formulée par les autorités australiennes auprès des autorités françaises pour envisager cette modification de la limite d'âge.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Français établis hors de France (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101455

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 décembre 2016](#), page 10424

Réponse publiée au JO le : [31 janvier 2017](#), page 717